

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 5 juin 2017 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : François Théberge, Michel Roberge, Berthold Allard, Michel Gagnon, Jules Bernier et Martin Hudon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier était aussi présent.

**17.06.69      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**17.06.70      EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL  
DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**17.06.71      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté avec un amendement à l'introduction afin d'ajouter la présence de Michel Gagnon, conseiller, et l'absence de Jules Bernier, conseiller.

**17.06.72      COMPTES**

Il est proposé par monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 5, mai 2017, au montant total de 122 988.85 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 34 221.50 \$, une liste des salaires payés au montant de

27 366.80 \$, une liste des comptes à payer au montant de 61 400.55 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 2 167.60 \$.

**\*\***     *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et le sujet suivant fait l'objet d'une résolution :

**17.06.73**     **FONDATION 33**

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

Que la municipalité achète une banquette au coût de 250\$ pour le spectacle « Hook up » au Météore de Dolbeau-Mistassini au profit de la Fondation 33 qui a pour mission d'amasser des fonds pour aider les victimes d'un traumatisme de la moelle épinière.

**\*\***     *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

**17.06.74**     **DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR POUR  
L'OFFICE D'HABITATION DE STE-JEANNE-  
D'ARC**

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

De renouveler le mandat de monsieur Jules Bernier comme administrateur représentant la municipalité au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Monsieur Jules Bernier accepte le mandat.

**17.06.75**     **LISTE DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME  
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2017-2018**

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement

D'approuver la liste des travaux retenus pour la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018 pour un coût total des travaux de 452 500 \$ et un montant de subvention demandée de 298 650 \$.

**17.06.76**     **ACHAT DE DEUX POMPES AU POSTE DE  
POMPAGE P-1**

CONSIDÉRANT QUE les deux pompes Flygt au poste de pompage

P-1 ont été achetés en 1992 et qu'elles sont arrivées au bout de leur vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offre sur invitations auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'un des fournisseurs propose des pompes Flygt, soit le même modèle que celles que nous avons actuellement, et l'autre fournisseur propose des pompes de marque Grundfos;

CONSIDÉRANT QUE nos deux spécialistes en eau ont fortement suggéré de continuer avec des pompes Flygt dû à leur grande qualité et durabilité, et dû au fait que le panneau actuel est de marque Flygt;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de Pompe Saguenay au montant de 18 625,95 \$ pour 2 pompes Flygt 5HP.

**17.06.77      REDDITION DE COMPTES POUR LE  
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU  
RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2016**

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 152 595 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'il n'y a plus de rapport produit par un vérificateur externe sur la reddition de comptes, et que celle-ci a été faite directement dans le rapport financier 2016 transmis au ministère.

Il est proposé par monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Village de Sainte-Jeanne-d'Arc informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, c'est-à-dire par une reddition de comptes à même le rapport financier 2016 transmis au MAMOT.

**\*\* AVIS DE MOTION – Adoption du règlement 206-2017 concernant la prévention des incendies**

Monsieur le conseiller Michel Roberge donne AVIS DE MOTION qu'un projet de règlement nommé 2016-2017 concernant la prévention des incendies sera présenté pour adoption.

**17.06.78 EMPLOI ADULTE AU VIEUX-MOULIN**

Il est proposé par monsieur Berthold Allard et résolu unanimement :

D'embaucher Mme Sylvie Jacques à temps plein comme adulte au Vieux-Moulin pour la saison estivale 2017. Le taux horaire est établi à 15 \$ de l'heure.

**17.06.79 CONTRAT À FORFAIT POUR L'ARROSAGE DES PLANTES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par monsieur Jules Bernier et résolu unanimement :

De donner à forfait à Mme Jeannette Bourassa le contrat d'arrosage des plantes de la municipalité, et ce au taux de 15\$ de l'heure.

**17.06.80 REMERCIEMENT AUX REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ À LA COURSE DE LIT DE GIRARDVILLE**

ATTENDU QUE la municipalité avait inscrit une équipe formée de Martin Hudon, conseiller, Tim St-Pierre, directeur général, Sébastien Bouchard et David Lavoie, citoyens de la municipalité, pour la représenter à la course de lit de Girardville qui a eu lieu le 20 mai 2017;

ATTENDU QU'après une course très ardue où les coureurs ont donnés tout ce qu'ils avaient, laissant même des séquelles à court terme à certains d'entre eux, l'équipe de la municipalité a terminé 2<sup>e</sup>, juste derrière une jeune équipe de 17 ans;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :

De remercier les fiers représentants de la municipalité pour leur participation et leur excellent résultat, en espérant les revoir l'an prochain à cette course.

**17.06.81 EMBAUCHE EMPLOIS D'ÉTÉ**

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé par le conseil municipal et que les entrevues ont été faites au cours du mois de mai 2017;

Il est proposé par monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

D'embaucher trois étudiantes comme moniteurs du camp de jour, deux étudiantes comme guides au Vieux-Moulin ainsi que deux animateurs à la CJS de Ste-Jeanne-d'Arc. Tous les étudiants embauchés sont payés au salaire minimum sauf l'animateur de la CJS pour lequel le fonds FTQ détermine son taux horaire et le subventionne à 100%. Emploi d'été Canada subventionne les salaires de l'autre animateur CJS et des guides du Vieux-Moulin à 100% ainsi que les salaires des moniteurs du camp de jour à 50%.

**17.06.82      VENTE D'UN TERRAIN À M. CLAUDE KENTY ET  
MME RINA SAVARD – 29-131, RANG 5, CANTON  
DOLBEAU (322 RUE BESSON)**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 25-83, le secrétaire-trésorier peut inscrire une vente de terrain à la fin du dernier procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc accepte de vendre à Monsieur Claude Kenty et Mme Rina Savard de Ste-Jeanne-d'Arc, un terrain désigné comme étant le lot 29-131, rang 5, du cadastre officiel du canton Dolbeau, portant l'adresse civique 322, rue Besson. Ledit terrain mesurant 24 mètres de façade sur une profondeur de 36 mètres, ayant une superficie de 864 mètres carrés.

Que ladite vente est effectuée de gré à gré et consentie pour un montant de 4 373.12\$, soit 4.83 \$ le mètre carré, tarif fixé par la résolution numéro 07.03.45, plus un montant de 200\$ pour couvrir les frais de cadastre. La présente vente est sujette au paiement des taxes fédérale et provinciale à être appliquées sur le montant de la vente.

Que M. le maire ou le maire-suppléant et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ultérieurement.

**\*\*      *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

À 21h00, monsieur Michel Roberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

---

Yvan Pilote, maire

---

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier

